



Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
**Feuille de route pour la Transition énergétique
2025-2030**

Rapporteur : Michel Bleuze

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La stratégie de transition énergétique a été adoptée par l'Assemblée plénière du Conseil régional le 13 décembre 2017, pour la période 2018-2021, puis a été prolongée sous la forme d'une feuille de route 2022-2024 en Assemblée plénière des 23 et 24 juin 2022.

Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

La feuille de route de transition énergétique vise à assurer la cohérence et la bonne articulation des orientations des directions opérationnelles et de leurs documents stratégiques avec les objectifs de la transition énergétique. Elle s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC.

À cet effet, la Feuille de route pour la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet "énergie" de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer.

La Feuille de route pour la Transition énergétique doit donc être révisée régulièrement afin d'intégrer les évolutions réglementaires, mais également les orientations nouvelles, qui impactent la conduite des politiques régionales. La Feuille de route fait donc l'objet d'une révision pour la période 2025-2030.

Avis du CESER

Cette feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030 s'inscrit dans un contexte national spécifique, avec notamment, l'élaboration de la feuille de route de la France pour les transitions climatique et énergétique, articulée autour des trois piliers de la Stratégie Française Énergie Climat : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et la 3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour la période 2025-2035 (PPE 3).

Le CESER note que ce rapport s'inscrit dans la future feuille de route de la COP territoriale. Aussi, le CESER salue le fait que la Région travaille sur un outil de pilotage interne transversal pour suivre les objectifs de la transition écologique avec un alignement sur la déclinaison de contributions régionales en cohérence aux stratégies nationales et pour certaines en référence à des préconisations du CESER¹. Cela inclut également la prise en compte des enjeux de biodiversité, de gestion des déchets et de l'eau.

Aussi, le CESER comprend également que la question du patrimoine et du programme Effilogis, en lien donc avec la rénovation énergétique, reste un sujet majeur pour la Région. Néanmoins, le CESER note que certaines zones du territoire pourraient rencontrer des difficultés de financement des postes rattachés aux plateformes de rénovation bien que le partage du financement de ces postes semble se stabiliser à hauteur de 50 % pour l'Anah et 25 % pour la Région. Enfin, le CESER note qu'Effilogis se veut être plus présent pour la rénovation énergétique des bâtiments sociaux, notamment en ce qui concerne l'isolation et l'utilisation de matériaux biosourcés.

(1) Mai 2022 - CESER BFC - Autosaisine - **Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté**

Le CESER note également que l'autoconsommation collective et l'autoconsommation patrimoniale sont considérées comme un point fort, tout comme la restitution de la convention citoyenne. Le CESER salue par ailleurs le démarrage effectif du GIEC régional intitulé "GREBE - climat de Bourgogne-Franche-Comté"². Sur ce dernier point, il note l'importance d'analyser les effets climatiques des décisions prises à l'échelle régionale et la nécessité d'identifier les risques associés. Le CESER note qu'un projet de cartographie des risques est en cours, avec la volonté d'orienter les politiques publiques en fonction des données agrégées par le "GIEC régional". À ce sujet, le CESER suggère de s'intéresser à la cartographie des risques existant élaborée à l'échelle communale pour renforcer l'approche.

Concernant la décarbonation des mobilités, le CESER salue la mise en place d'un deuxième Plan Vélo. Il sera particulièrement vigilant aux actions proposées dans ce nouveau plan régional, surtout face à la diminution des financements au niveau national, marquée par la réduction du Fonds Vert et l'absorption quasi-totale du plan vélo national dans ce même fonds.

De plus, le CESER souligne la volonté de la Région de soutenir l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que l'électrification des flottes ferroviaires, tout en menant une réflexion sur l'électrification des poids lourds. En effet, le CESER note qu'une réflexion est en cours concernant le mix énergétique pour les poids lourds. La question du réseau électrique et de son financement, ainsi que celle du report modal, sont des enjeux majeurs. À cet égard, le CESER propose également d'examiner le dispositif instauré par la Collectivité européenne d'Alsace³, qui consiste en l'application d'une redevance aux transports routiers en transit, proportionnelle aux kilomètres parcourus sur le territoire de la Région.

Il est donc impératif qu'une position claire de la Région soit exprimée sur ces sujets, au regard de ses ambitions environnementales et de la diversité des avis sur ces questions.

Concernant la future feuille de route sur le numérique responsable, le CESER salue l'élaboration d'un plan pour un numérique responsable visant à intégrer l'impact environnemental du numérique, particulièrement en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, le CESER souhaite souligner l'importance de prendre en compte les effets du numérique sur le climat, comme préconisé dans son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires"⁴. Cela est d'autant plus crucial face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle dans des secteurs variés (santé, recherche, enseignement, culture...), et ses impacts sur le plan énergétique, environnemental, économique, social et sociétal. Ainsi, du point de vue énergétique, le CESER recommande la mise en place d'indicateurs clairs et accessibles sur l'impact énergétique du numérique en région BFC, notamment en ce qui concerne les équipements sous-jacents tels que les datacenters.

Enfin, concernant la méthanisation, le CESER est attentif à ce sujet notamment en raison de ses implications pour le secteur agricole, l'environnement et les usages de la ressource en eau.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(2) Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique et la biodiversité.

(3) Baptisée "R-Pass" et applicable dès 2027 sur les routes et autoroutes non concédées dont la collectivité a récupéré la gestion dans le cadre de la loi "Alsace" de 2019, cette taxe s'élèvera à 0,15 euro par kilomètre pour les camions de plus de 3,5 tonnes circulant sur l'axe nord-sud (A35 et A36) et sur deux autres routes reliant cet axe à l'Allemagne.

(4) Septembre 2020 - CESER BFC - Autosaisine - **Le numérique au service des habitants et des territoires**.

Déclaration

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée Environnement - Développement durable

Mesdames, messieurs les conseillers.

La suspension du dispositif d'État puis le moratoire annoncé le 12 février dernier par le Gouvernement sur le solaire en toiture, annoncent la mort du photovoltaïque territorial.

Ce segment du solaire en toiture, ombrières de parking et zone anthropisées de petites tailles est celui qui recueille le consensus le plus large. Il permet, écrivait le CESER BFC, dans son autosaisine de mai 2022 "de passer d'une production résiliente au plus près des lieux de consommation, en favorisant la mise en coopération des acteurs locaux et l'appropriation des énergies renouvelables par les habitants".

Le mécanisme annoncé repose sur un illogisme énergétique, économique et environnemental. Il induira un désastre pour l'emploi local et une aberration en termes de développement durable.

Quid de la place du solaire sur sites artificialisés dans la PPE3 attendue prochainement ?

Quid du photovoltaïque ancré dans les territoires au bénéfice de l'économie locale, du partage de la valeur et d'une transition énergétique portée par les acteurs territoriaux ?

Quid des conséquences sociales et industrielles au sein d'une filière économique qui représentait plus de 20 milliards d'euros d'activité et près de 40 000 emplois directs en 2024 ?

Cette évolution du dispositif rend impossible le respect des objectifs réglementaires des bâtiments ou des projets en zones artificialisées, imposés par la loi Énergie-Climat ou le développement des ZAER, qui visent à faciliter et accélérer la production d'énergies renouvelables sur les territoires notamment ruraux.

Cette perspective dégage une conséquence induite, je la cite avec une inquiétude justifiée. Au moment où nous rendons notre avis sur les orientations budgétaires, cette conséquence rendrait caduque une partie des objectifs du règlement d'interventions des EnR de la région BFC, qui vise à massifier le développement des projets d'EnR citoyens, d'intérêt territorial.

La transition énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des priorités de la politique régionale, bien identifiées dans le plan de mandat.

À ce titre, un soutien de la Région BFC est attendu, aux côtés d'acteurs engagés, partageant la conviction que l'énergie solaire doit être un levier de souveraineté et de résilience pour notre pays.

Il s'agit de tenter de repousser une décision incompréhensible, qui au-delà de sa brutalité, semble aller à l'encontre même des objectifs annoncés pour réussir collectivement la transition écologique et énergétique.

Nous attendons avec impatience mais aussi avec un certain scepticisme les fiches actions liées à la COP territoriale notamment sur le sujet du "Produire mieux en BFC".

Je souhaite surtout que le travail amené à être réalisé par notre assemblée ne soit pas un leurre, en contradiction majeure avec la traduction du budget 2025 de la Nation et par effet induit accentuant la difficulté voire l'impossibilité pour la Région à mettre en place certaines de ses propres politiques publiques.

Je vous remercie pour votre attention.